

# La nouvelle élite

Christophe Jamin

À l'occasion des débats relatifs à la réforme des retraites, nous sommes confrontés au spectacle offert par l'Assemblée nationale. La plupart des commentateurs s'en désolent, mais ils ont peut-être tort. Leurs lamentations ne pourraient être en définitive que la traduction de leurs origines, sociales et culturelles.

Pour reprendre les catégories devenues classiques de Bernard Manin, ils se font les défenseurs d'un gouvernement représentatif ancienne manière. Celui qui s'employait à promouvoir une certaine élite.

Il y eut d'abord l'élite des notables, principalement sous la III<sup>e</sup> République. Une époque où l'on incitait les électeurs à voter pour des individus plus éminents qu'eux, du fait de leur situation personnelle ou familiale. Une certaine conception aristocratique de la démocratie qui permit à la bourgeoisie de mieux accepter le suffrage universel.

Après la seconde guerre mondiale vint le temps de l'aristocratie militante. La sélection de l'élite se déroula désormais au sein des partis qui faisaient de leurs cadres des élus. Si elle a longtemps perduré, cette élite commence sérieusement à s'effriter. On lui a reproché de comporter trop d'anciens assistants parlementaires et de membres de cabinets ministériels.

Ce qu'il fallait absolument, ce qui était réclamé de tous bords, c'étaient des gens de la vraie vie, des individus comme vous et moi, quoi ! Autant de femmes, d'ouvriers, d'employés, de ruraux, de jeunes, de tee-shirts et de costumes cravates etc. à l'Assemblée qu'il y en avait dans la population. C'était à cette condition, nous disait-on, que le gouvernement représentatif le deviendrait authentiquement, et serait donc vraiment démocratique.



Eh bien, je crois que nous y sommes. Regardons nos représentants : ne sont-ils pas enfin à notre image ?

Pas tout à fait cependant. Moins parce que les cadres sont encore hélas en trop grand nombre, que du fait que ces gens, nous les avons élus. Ils constituent donc une nouvelle élite, formée non plus de notables ou de militants, mais de spécialistes de la communication qui caracté-

risent la « *démocratie du public* » (toujours Bernard Manin). Chacun vérifiera la pertinence de cette analyse en posant son regard sur l'hémicycle. Pour ma part, j'y vois pas mal de communicants, voire des spécialistes de l'agitprop.

L'ennui dans tout ça, c'est que le droit y perde. Car à l'Assemblée, malgré tout, c'est du droit qu'à la fin, on est censé produire. Certes, celle-ci n'en n'a plus le monopole. Cela fait longtemps que les juristes ont trouvé les moyens de contenir les débordements de nos représentants : de l'invention des articles 34 et 37 de la Constitution à la promotion des droits fondamentaux.

Néanmoins, sur ce registre, mon inquiétude, c'est qu'à la longue, certains imaginent aller un peu plus loin.

Les soirs de pluie, il m'arrive de relire Ripert qui voyait dans le suffrage universel la cause principale du déclin du droit, parce que son instauration avait fait de la loi le produit du plus grand nombre et non plus l'expression de la Raison. Espérons que nul ne songe à moderniser son discours pour fustiger la nouvelle élite, en se disant qu'elle n'est décidément ni raisonnable ni rationnelle.

Il est vrai que plus personne ou presque ne lit cet ancien doyen de faculté de droit, un temps secrétaire d'État d'un régime de Vichy qui, des représentants, avaient décidé de se passer... ■

« *Regardons nos représentants : ne sont-ils pas enfin à notre image ?* »